Connect #26

L'agenda des abonnés Kheox : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Restons connectés.

PARQUETS COLLÉS, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉCLAIRAGE DE SECOURS, AIRE DE JEUX, ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES... DE NOUVELLES NORMES DISPONIBLES

19 textes normatifs inédits ont récemment été publiés, ils concernent les thèmes suivants :

C - Électricité - Appareils d'éclairage électrique et accessoires
• NF EN 60598-2-22/A1 (mars 2020 – indice de classement : C71-000-2-22/A1) : Luminaires. Partie 2-22 : exigences particulières - Luminaires pour éclairage de secours (lire l'actu-veille associée)

C - Électricité - Appareils électrodomestiques et analogues et leurs accessoires
• NF EN 50559 (mai 2013 – indice de classement : C73-159) : Chauffage électrique de locaux - Chauffage par le sol - Caractéristiques de performance - Définitions, méthode d'essai, calibrage et symboles de formule (lire l'actu-veille associée)

C - Électricité - Télécommunications - Matériel électronique et composants
• NF EN 50174-1 (juin 2018 – indice de classement : C90-480-1) : Technologies de l'information - Installation de câblages. Partie 1 : Spécification de l'installation et assurance de la qualité

P - Bâtiment et génie civil - Dimensions des constructions
• NF ISO 15392 (mai 2020 – indice de classement : P01-051) : Développement durable dans les bâtiments et ouvrages de génie civil - Principes généraux (lire l'actu-veille associée)

P - Bâtiment et génie civil - Bétons, granulats
• FD P 18-823 (avril 2020 – indice de classement : P18-823) : Produits de scellement à base de liants hydrauliques ou à base de résines synthétiques - Recommandations pour la conception et le dimensionnement des scellements de barres d'armature dans le béton armé (lire l'actu-veille associée)

P - Bâtiment et génie civil - Structures en bois
• NF EN 1995-1-2/NA (avril 2020 – indice de classement : P21-712-1/NA) : Eurocode 5 : Conception et calcul des structures en bois. Partie 1-2 : Généralités - Calcul des structures au feu. Annexe Nationale à la NF EN 1995-1-2 de septembre 2005 (lire l'actu-veille associée)

P - Bâtiment et génie civil - Métal
• NF P 34-205-1 (mai 1997 – indice de classement : P34-205-1) : DTU 40.35. Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues Partie 1 : Cahier des clauses techniques (lire l'actu-veille associée)
• NF P 34-205-2 (mai 1997 – indice de classement : P34-205-2) : DTU 40.35. Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (lire l'actu-veille associée)
• NF P 34-401 (avril 2020 – indice de classement : P34-401) : Couvertures - Plaques nervurées en acier galvanisé prélaquées ou non - Caractéristiques dimensionnelle (lire l'actu-veille associée)

P - Bâtiment et génie civil - Sols plastiques et moquettes
• NF EN 15398 (mars 2020 – indice de classement : P62-004) : Revêtements de sol résilients, textiles, stratifiés et modulaires à verrouillage mécanique (MMF) - Symboles normalisés pour les revêtements de sol (lire l'actu-veille associée)

P - Bâtiment et génie civil - Parquets collés
• NF DTU 51.2 P1-1 (mai 2020 – indice de classement : P63-202-1-1) : Parquets collés. Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (CCT) (lire l'actu-veille associée)
• NF DTU 51.2 P1-2 (mai 2020 – indice de classement : P63-202-1-2) : Parquets collés. Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (lire l'actu-veille associée)
• NF DTU 51.2 P2 (mai 2020 – indice de classement : P63-202-2) : Parquets collés. Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (lire l'actu-veille associée)

P - Bâtiment et génie civil - Vitrerie, miroiterie
• NF EN 16612 (octobre 2019 - indice de classement : P78-466) : Verre dans la construction - Détermination par calcul de la résistance des vitrages aux charges perpendiculaires à leur plan (lire l'actu-veille associée)

P - Bâtiment et génie civil - Chaussées et routes - Signalisation routière
• NF EN 13108-31 (septembre 2019 – indice de classement : P98-819-31) : Mélanges bitumineux - Spécifications pour le matériau. Partie 31 : Enrobés bitumineux à l'émulsion de bitume (lire l'actu-veille associée)

S - Industries diverses - Articles de sport
• NF EN 17232 (mars 2020 – indice de classement : S52-012) : Équipements et éléments de jeux aquatiques - Exigences de sécurité, méthodes d'essai et exigences de fonctionnement (lire l'actu-veille associée)

S - Industries diverses - Articles de puériculture et équipements pour enfants
• NF EN 1176-7 (avril 2020 – indice de classement : S54-201-7) : Équipements et sols d'aires de jeux. Partie 7 : Recommandations relatives à l'installation, au contrôle, à la maintenance et à l'utilisation (lire l'actu-veille associée)

X - Normes fondamentales - Unités et symboles
• NF EN ISO 80000-8 (mars 2020 – indice de classement : X 02-300-8) : Grandeurs et unités - Partie 8 : Acoustique (lire l'actu-veille associée)

X - Normes fondamentales - Couleurs
• NF EN ISO 7010 (mars 2020 – indice de classement : X08-003) : Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés (lire l'actu-veille associée)

GUIDE BONHOMME DE LA MAÎTRISE DES PROJETS DE BÂTIMENTS A ÉTÉ MIS À JOUR

De nombreux dossiers ont été mis à jour afin de tenir compte de l'actualité réglementaire et normative de ce dernier trimestre, notamment :

- de la modification de la loi no 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement par la loi no 2019-1147 du 8 novembre 2019 ;
- de la modification de la loi no 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat par la loi no 2019-1461 du 27 décembre 2019 ;
- de la publication du décret no 2019-617 du 21 juin 2019 relatif aux abords de monuments historiques, aux sites patrimoniaux remarquables et à la dispense de recours à un architecte pour les coopératives d'utilisation de matériel agricole ;
- de la publication du décret no 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique ;
- de la modification de l'arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, par l'arrêté du 11 octobre 2019 ;
- de la modification de l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les prêts ne portant pas intérêt consentis pour financer la primo-accession à la propriété, par l'arrêté du 6 janvier 2020 ;
- de la publication en février 2020 de la norme NF DTU 52.1 sur les revêtements de sols scellés.

Les dossiers mis à jour et complétés sont les suivants :
- dossier I.102 - Règlement national d'urbanisme (RNU) ;
- dossier I.104 - Plans locaux d'urbanisme (PLU) ;
- dossier I.105 - Zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- dossier I.106 - Règles locales d'urbanisme – Cartes communales ;
- dossier I.130 - Principes généraux régissant les autorisations d'urbanisme ;
- dossier I.131 - Objet et champ d'application du permis de construire ;
- dossier I.132 - Demande de permis de construire : recours à un architecte, qualité du demandeur ;
- dossier I.133 - Demande de permis de construire : présentation formelle – cas général ;
- dossier I.134 - Demande de permis de construire : présentation formelle – cas particuliers ;
- dossier I.211 - Évaluation du coût d'un bâtiment en phase programme ;
- dossier I.212 - Quantification des surfaces ;
- dossier I.316 - Aides de l'État au financement de l'amélioration de logements existants hors locatif social ;
- dossier I.320 - Financement de logements hors secteur social ;
- dossier I.322 - Principaux avantages fiscaux liés à la construction ;
- dossier II.200 - Définitions et historique de la maîtrise d'œuvre ;
- dossier II.201 - Organisation de la maîtrise d'œuvre ;
- dossier II.202 - Mission de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages publics ;
- dossier II.204 - Éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de construction neuve ;
- dossier II.205 - Éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réhabilitation ;
- dossier II.206 - Éléments de mission de maîtrise d'œuvre spécifiques ;
- dossier II.207 - Éléments de mission de maîtrise d'œuvre dans les contrats globaux ;
- dossier II.210 - Documents graphiques ;
- dossier III.122 - Marquage CE des produits de construction ;
- dossier III.128 - DTU et fascicules du CCTG ;
- dossier III.200 - Réglementations générales ;
- dossier III.520 - Gestion des déchets de chantier ;
- dossier III.603 - Aides et incitations à la performance énergétique ;
- dossier V.312 - Revêtements de sol scellés ;
- dossier V.330 - Planchers chauffants ;
- dossier V.720 - Gaines et conduits divers ;
- dossier VI.102 - Prescriptions d'installation du chauffage ;
- dossier VI.110 - Ventilation des bâtiments d'habitation ;
- dossier VI.400 - Règles générales relatives aux installations de gaz ;
- dossier VI.402 - Implantation des appareils à gaz – Sites de production d'énergie ;
- dossier VI.404 - Stockage et distribution de gaz ;
- dossier VI.406 - Installation des appareils à gaz et évacuation des produits de combustion ;
- dossier VII.121 - Accessibilité des espaces pour piétons des bâtiments neufs : règles de conception des cheminements ;
- dossier VII.122 - Accessibilité des espaces pour piétons des bâtiments neufs : règles de conception des escaliers et garde-corps ;
- dossier VII.123 - Accessibilité des espaces pour piétons des bâtiments existants : principales règles de conception.

JE LE CONSULTE

GUIDE VERITAS DES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION A ÉTÉ MIS À JOUR

Cette mise à jour comporte 18 fiches traitant principalement des fondations, des structures en bois et des installations électriques.
Dans le détail, vous trouverez l'actualisation des fiches concernant :
• les pieux et les micropieux (fiche 13.20 a, fiche 13.20 b, fiche 13.20 c, fiche 13.20 d, fiche 13.20 e, fiche 13.20 f, fiche 13.20 g, fiche 13.20 h, fiche 13.20 i, fiche 13.20 j et fiche 13.20 k) : depuis une description des fondations, des justifications requises et des effets induits selon l'Eurocode 7 (actions parasites, effets sismiques), chaque système est présenté dans une fiche dédiée : pieux forés, pieux à la tarière creuse, pieux vissés moulés, pieux battus ou encore micropieux ;
• les charpentes bois (fiche 31a, fiche 31b et fiche 31c) : les bases de calcul des ouvrages selon l'Eurocode 5 sont abordées, ainsi que la conception des assemblages. La classe de service et la classe d'emploi des bois y sont détaillées vis-à-vis d'une exposition aux risques biologiques ;
• les installations basse tension (fiche 70.1 k, fiche 70.1 l, fiche 70.1 m et fiche 70.1 n) : depuis les canalisations aériennes jusqu'à l'intérieur des logements.

Les documents modifiés ou créés sont les suivants :
• Partie 3 – Fondations
- Fiche 13.20 a
- Fiche 13.20 b
- Fiche 13.20 c
- Fiche 13.20 d
- Fiche 13.20 e
- Fiche 13.20 f
- Fiche 13.20 g
- Fiche 13.20 h
- Fiche 13.20 i
- Fiche 13.20 j
- Fiche 13.20 k

• Partie 7 – Structure en bois
- Fiche 31a
- Fiche 31b
- Fiche 31c

• Partie 20 – Installations électriques
- Fiche 70.1 k
- Fiche 70.1 l
- Fiche 70.1 m
- Fiche 70.1 n

JE LE CONSULTE

COMPLÉMENT TECHNIQUE N°74 EST EN LIGNE

Au sommaire de ce *Complément Technique n°74* :

• Nouveau "Guide d'isolation dans les bâtiments d'habitation" : l'édition 2016 du *Guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation* du point de vue des risques en cas d'incendie a été diffusée en 2019, conjointement à l'arrêté du 7 août 2019. Cet écart découle de la volonté du législateur d'associer la parution du guide à celle de l'arrêté qui le rend applicable. Le nouveau guide modernise l'édition antérieure en y apportant quelques changements. Analyse...

• Garde-corps : où en est la réglementation ? : à l'occasion de la publication de l'ouvrage *Conception et mise en oeuvre des garde-corps*, le "Complément technique" vous propose une synthèse de la réglementation applicable. Introduit par un historique sur l'évolution des termes usités pour désigner ce que nous appelons aujourd'hui un garde-corps, l'article retrace l'évolution de la réglementation et aborde le dimensionnement et la forme des garde-corps en fonction des textes réglementaires applicables selon le contexte.

• La déconstruction, une alternative écologique à la démolition : dans un contexte où la raréfaction des ressources et la surproduction de déchets mènent à des problèmes économiques et environnementaux, la déconstruction et le réemploi représentent une opportunité de valorisation des déchets issus du secteur du BTP encore sous-exploitée. Point sur les grands principes.

JE LE CONSULTE

VOTRE CALENDRIER 2020 EN VERSION DIGITALE

Nous vous invitons à l'ajouter à vos favoris et à vous y rendre régulièrement car ce calendrier sera constamment mis à jour et enrichi des liens pour accéder directement à tous les évènements *Kheox*. Le consulter régulièrement c'est, pour vous, l'assurance de tirer le meilleur parti de votre abonnement tout au long de l'année.

JE LE DÉCOUVRE

*** Devenez parrain et économisez jusqu'à 20 %**
sur votre prochaine facture de réabonnement *

COMMENT ÇA MARCHE ?

1- Vous parrainez les professionnels de votre réseau en remplissant le formulaire en cliquant ici
2- Ils reçoivent une remise de bienvenue de 10 % pour tout nouvel abonnement à *Kheox*
3- Une fois l'abonnement de votre 1er filleul validé, le montant de votre facture de réabonnement sera diminué de 10 % et jusqu'à 20 % pour 3 filleuls

▶ PROFITEZ-EN !

ASSISTANCE ABONNÉ

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- **Par téléphone :** 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- **Par email :** kheox.btp@infopro-digital.com
- **Par courrier :** KHEOX - Case n°61 - Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX

Vous recevez cet email à l'adresse de la part de « Kheox » dans le cadre de votre abonnement. Kheox est une marque du groupe Infopro Digital spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception d'emails provenant de « Kheox », suivez ce lien. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression, de retrait du consentement en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com.
La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont Kheox fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd
© 2020